



Décision israélienne de légalisation à posteriori de trois colonies (24 avril 2012)

Pour la première fois depuis les accords d'Oslo, les autorités israéliennes ont légalisé trois nouvelles colonies en Cisjordanie. La France condamne cette prétendue légalisation qui envoie un signal très négatif, contraire aux intérêts de la paix dans la région.

La France rappelle qu'à l'instar de ses partenaires internationaux, elle considère toutes les colonies israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem-Est comme illégales et constituant un obstacle à la paix. Les avant-postes doivent être démantelés, conformément aux obligations d'Israël au titre de la Feuille de route.